

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-24-1126 du 20/06/2024**

Arrêté du 13 juin 2024

ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES,  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

**Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte réintégration d'un inspecteur principal des Finances publiques, au titre de l'année 2024.

Date d'application : 01/06/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES, AU TITRE DE L'ANNÉE 2024.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES, AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**



**ARRÊTÉ**

portant réintégration d'un inspecteur principal des Finances publiques, au titre de l'année 2024

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu la liste des candidats admis au titre de l'année 2024 aux sélections pour l'accès au grade d'administrateur des Finances publiques adjoint ;
- Vu la demande de M. THOMAS BERNIER tendant à la fin de sa mise à disposition au Secrétariat général des affaires européennes ;
- Vu l'urgence.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** L'inspecteur principal des Finances publiques, dont le nom suit, est réintégré dans son corps d'origine et affecté de façon anticipée dans son service d'affectation au 1<sup>er</sup> septembre 2024, dès le 1<sup>er</sup> juin 2024, et dans les conditions ci-après indiquées :

Identification			Ancienne situation		Nouvelle situation		
Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Ancienne affectation	CSRH	Nouvelle affectation	Date d'effet
BERNIER	THOMAS	000002254072	-	SECRETARIAT GENERAL DES AFFAIRES EUROPEENNES MISE À DISPOSITION	SARH	SERVICES CENTRAUX SERVICE DE LA GESTION FISCALE EMPLOI ADMINISTRATIF	01/06/2024

**Article 2 :** Les modalités de prise en charge des frais de changement de résidence de l'intéressé sont appréciées par la direction d'ancienne affectation dans les conditions fixées à l'article 19 (3°) du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 pour les changements de résidence à l'intérieur du territoire métropolitain.

**Article 3 :** Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administrative, dans un délai de 2 mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 13 JUIN 2024  
 POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION  
 L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE  
 CHEF DE SECTEUR DES A+  
 BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

PATRICK VINCENT

BOFIP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directrice de publication : Amélie Verdier	